

PARLEMENT EUROPÉEN

31 octobre 2000

17/2000

DÉCLARATION ÉCRITE

déposée conformément à l'article 51 du règlement

par les députés Gianni Vattimo, Giorgio Napolitano, Giovanni Saverio Pittella
et Vincenzo Lavarra

sur Giordano Bruno, symbole de la liberté de pensée en Europe

Date de forclusion: 31.01.2001

17/00

Déclaration sur Giordano Bruno, symbole de la liberté de pensée en Europe*Le Parlement européen,,*

- A. considérant qu'il est juste que l'Europe célèbre des figures qui renvoient à des valeurs transcendant les frontières nationales,
- B. considérant que Giordano Bruno, pour avoir débattu, écrit et enseigné en Italie, à Genève, à Toulouse, à Paris, à Londres, à Oxford, à Wittenberg, à Prague, à Helmstedt et à Francfort, incarne, au-delà des frontières nationales et des appartenances confessionnelles, le sommet de la culture européenne,
- C. considérant que, du fait des vicissitudes de son existence, réprouvé qu'il a été comme hérétique par les catholiques d'Italie, par les calvinistes de Suisse et les luthériens d'Allemagne, emprisonné dans les geôles de l'inquisition et condamné au bûcher, il mérite d'être érigé en symbole de la liberté de pensée, de la compréhension entre les religions et des droits de l'homme;
- D. considérant qu'il serait juste de reconnaître en Giordano Bruno un symbole, pour les croyants et les laïques à la fois, de cette Europe qui se fonde sur les valeurs indivisibles et universelles de la dignité humaine, de la liberté, de l'égalité et de la solidarité;
 - 1. demande qu'une attention toute particulière soit apportée à la célébration du quatrième centenaire de la mort de Giordano Bruno;
 - 2. demande que le souvenir de cette figure soit dignement évoqué comme un exemple de tolérance et de compréhension entre les diverses cultures;
 - 3. demande à la Commission de s'employer à célébrer le grand savant, écrivain et philosophe qu'il fut, dans le cadre du programme Cultura 2000;
 - 2. charge sa Présidente de transmettre la présente déclaration aux autres institutions et aux gouvernements des États membres de l'Union européenne.